

FONDS DEPARTEMENTAL DE SOUTIEN AUX
ENTREPRISES SINISTREES SUITE AUX
INONDATIONS
DU 04 JUILLET 2014

Dossier de demande d'aide

(compléter la totalité du dossier et joindre les pièces demandées en annexe)

Nom et adresse du demandeur :

Dossier suivi par : (cadre réservé à l'Administration)

CONDITIONS D'ACCES

Critères d'éligibilité :

Le Fonds Départemental de Soutien aux Entreprises (FDSE) « Industrie-Commerce-Services » a vocation à soutenir, dans le redémarrage de leur activité, les entreprises ressortissantes de la CCI de Bayonne Pays Basque (CCI BPB) directement impactées par les inondations survenues le 4 juillet 2014. A titre exceptionnel, le cas des entreprises sous statut auto-entrepreneur pourra être étudié.

Sont visées les entreprises dont le siège social ou l'un des établissements est situé dans l'une des zones listées en annexe de l'arrêté du 09 juillet 2014 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

L'aide financière pouvant être attribuée sur ce fonds sera réservée, dans la limite des disponibilités, aux seules PME/PMI en règle vis à vis de leurs obligations fiscales et sociales antérieurement au sinistre, ayant dû faire face, à la suite de cet épisode météorologique à :

- des travaux d'urgence de remise en état (intervention de prestataires externes pour la remise en état des locaux et machines) ;
- des investissements à caractère matériel (acquisition de véhicules professionnels ou de matériels de production exclusivement neufs) ou immobiliers (réaménagements intérieurs ou extérieurs et travaux de reconstruction hors logements éventuels des exploitants) ;
- des pertes de stocks de matières premières.
- des pertes d'exploitation liées à des fermetures de leurs établissements pendant une durée supérieure à 15 jours.

Modalités d'attribution :

Le montant de l'aide allouée sous forme de subvention s'élèvera à 20% maximum des dépenses éligibles, plafonné à 30 000 €. En cas de pertes d'exploitation liées à des fermetures supérieures à 15 jours, le taux maximum sera réévalué à 25% et le plafond sera porté à 40 000 €.

Ce montant, cumulé de l'indemnité d'assurance perçue, ne pourra être supérieur au montant des dépenses d'investissements et de travaux éligibles effectivement réalisées.

Le paiement de l'aide financière sera effectué par mandat administratif dès décision de la commission permanente du Conseil Général, selon les modalités suivantes :

- une avance de 60% à la signature de la convention et sur la base de la transmission d'une attestation de démarrage du programme d'investissement ;
- le solde éventuel réajusté, au vu des dépenses totales réalisées au regard du montant de l'assiette retenue, et du montant des indemnités d'assurances obtenues par le bénéficiaire et des autres subventions ou aides portant sur les mêmes dépenses, de façon à ce que le montant cumulé des subventions et de l'assurance ne soit pas supérieur au montant des dépenses réalisées. Dans l'hypothèse d'une intervention supérieure à 23 000 €, une convention particulière sera signée entre l'entreprise soutenue et le Département

A -IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Raison Sociale

Adresse de l'Établissement

.....

.....

Tél : !_!_!_!_!_!_!_!_!_!

Fax : !_!_!_!_!_!_!_!_!_!

e-mail :@.....

Nom du Chef d'Entreprise :

Fonction :

Forme juridique

- Auto entrepreneur
- Entreprise individuelle
- SARL ⁽¹⁾
- EURL ⁽¹⁾
- SA ⁽¹⁾
- SAS ⁽¹⁾
- Autre forme (précisez)

(1) indiquer le Capital Social :K€

N° Siret : !

APE : !_!_!_!_!_!

Date de Création !_!_!_!_!

Activité de l'Entreprise :

.....

Date de Clôture de l'exercice Comptable : ! ! ! ! !

Conseil de l'Entreprise, adresse, téléphone (expert-comptable et/ou commissaire au compte)

.....

.....

Descriptif des difficultés rencontrées :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Effectifs		Actuellement	Avant sinistre
Total	
dont salariés	À temps plein
	À temps partiel
	Apprenti
	Stagiaire
	Autres

Statut d'occupation des locaux :

- Propriétaire
- Locataire
- Autre

B – Evaluation des dommages Directs

MONTANT DES DEGATS MATERIELS SUBIS (HT)

Immobilier K€

Mobilier et matériel..... K€

Stocks et encours..... K€

PERTE D'EXPLOITATION (HT)

Nombre de jours de fermeture :

Evaluation en € €

Rappel du chiffre d'affaire du mois de juillet 2013.....€

INDEMNISATION PREVISIONNELLE DES ASSURANCES

Dégâts matériels et immobiliers

Provisions versées K€

A percevoir K€

Stock et en cours

Provisions versées K€

A percevoir K€

Perte d'exploitation

Provisions versées K€

A percevoir K€

C – PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- KBis ou copie de moins de 3 mois
- Copie de la déclaration de sinistre faite à la compagnie d'assurance
- Copie le cas échéant de la déclaration de la perte d'exploitation faite à la compagnie d'assurance
- Copie des devis et/ou factures de réparation ou d'achat de matériels à l'identique
- Copie des factures ou duplicata de factures pour stock de marchandises perdues
- Attestation de régularité vis-à-vis des administrations fiscales et sociales
- RIB en original au nom de l'entreprise sinistrée (*en correspondance avec le KBis*)
- Attestation sur l'honneur (*pièce jointe*)
- Tout autre document jugé utile par le demandeur (photos...)

FONDS DEPARTEMENTAL DE SOUTIEN AUX
ENTREPRISES SINISTREES SUITE AUX
INONDATIONS
DU 04 JUILLET 2014

Je soussigné *
en qualité de.....
de l'entreprise ,

Par la présente, je m'engage à fournir pour l'obtention du FDSE :

- Le montant détaillé de toutes indemnités perçues des assurances dès réception (assurance dommages, assurance pertes d'exploitation ...)
- Le montant détaillé des aides publiques ou professionnelles demandées par ailleurs d'une part, et perçues dès notification d'autre part (Etat, Région, Chambre des Métiers, CAPEB, RSI,...)

Je m'engage également à rembourser intégralement les sommes versées dès lors que le montant cumulé des subventions et de l'indemnité d'assurance perçue serait supérieur aux montants des dépenses réalisées.

Cachet de l'entreprise

Date

Signature

* Représentant légal de la structure ou personne dûment habilitée

NB – Le Conseil Général se réserve le droit de vérifier vos informations auprès des organismes compétents

**ATTESTATION
SUR L'HONNEUR**

Je soussigné

Agissant en tant que représentant légal de l'entreprise

.....

certifie sur l'honneur que celle-ci est à jour et en parfaite régularité vis-à-vis de ses obligations fiscales et sociales.

Fait à

Le

**DEMANDE D'APPLICATION
DE LA REGLE DE CUMUL
DITE « DE MINIMIS »**

Je soussigné , (Mlle, Mme, M.)

représentant légal de la société

demande à être soumis(e), dans le cadre du dossier de demande de subvention relatif au Fonds Départemental de Soutien aux Entreprises créé à l'initiative du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques en raison des fortes crues du 04 juillet 2014 au règlement d'exemption de « minimis » sachant que le montant total des aides de minimis (liste des aides soumises à ce règlement en annexe) octroyées à mon entreprise ne peut excéder 200 000 € sur une période de 3 exercices fiscaux consécutifs.

Nature de l'aide	Date attribution	Montant / durée

Fait à

Le